

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À L'HÔTEL DE
VILLE DE GASPÉ, LE MERCREDI 14 FÉVRIER 2018 À 17 H**

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Noël-Marie Clavet, préfet suppléant et maire de Petite-
Vallée
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville
Noël Richard, maire de Grande-Vallée
Denis Fortin, maire de Cloridorme
Nelson O'Connor, représentant de la Ville de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 17 h.

**2. RÉOLUTION 18-06 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
RÉUNION RÉGULIÈRE DU 14 FÉVRIER 2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière du 14 février 2018 soit et est adopté avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion régulière du 14 février 2018
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 22 novembre 2017
4. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 13 décembre 2017
5. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 13 décembre 2017
6. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 janvier 2018
7. Correspondance

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

8. Acceptation des déboursés du mois de novembre 2017
9. Acceptation des déboursés du mois de décembre 2017
10. Acceptation des déboursés du mois de janvier 2018
11. Transmission des comptes de taxes pour l'année 2018 – TNO

12. Liste des personnes endettées envers les TNO
13. Constats d'infraction – Perception des amendes pour l'année 2017
14. Organigramme de la MRC
15. Embauche d'un(e) agent(e) de développement économique – Remplacement d'un congé de maternité
16. Adoption du règlement 17-201 : Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé (règlement abrogeant les règlements 08-147 et 10-168)

B) Aménagement – Urbanisme et Environnement

17. Certificat de conformité : Règlement 2006-08-10 amendant le règlement de zonage 2006-08 de la municipalité de Grande-Vallée
18. Brûlage des camps de chasse par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

C) Développement socioéconomique

19. État des programmes d'aide financière
20. Radiation des prêts FLI et provisions pour mauvaises créances
21. Dossier d'investissement :
 - a) Fonds de soutien aux événements : Club d'haltérophilie Halt-Héros de Gaspé – Championnat canadien et panaméricain d'haltérophilie catégorie maîtres
20. Radiation de prêts FLI et provisions pour mauvaises créances

D) Autres dossiers

22. Hausse du plafond de la valeur foncière admissible au programme RénoRégion
23. Autorisation d'aller en appel d'offres – Livraison des programmes SHQ
24. Appui au secteur forestier pour l'atténuation des impacts de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêt privée
25. Entente sectorielle en développement du loisir culturel en Gaspésie
26. Programme Québec branché
27. Longues distances téléphoniques dans la MRC de La Côte-de-Gaspé
28. Affaire nouvelle :
 - a) Fonds de soutien aux municipalités : Journal communautaire Le Phare – Relance du journal Le Phare
29. Période de questions pour le public
30. Ajournement ou levée de la réunion

3. RÉSOLUTION 18-07 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 22 NOVEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 22 novembre 2017 soit et est adopté.

4. RÉSOLUTION 18-08 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 13 DÉCEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Denis Fortin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 13 décembre 2017 soit et est adopté.

5. RÉSOLUTION 18-09 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 13 décembre 2017 soit et est adopté.

6. RÉSOLUTION 18-10 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 17 JANVIER 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 janvier 2018 soit et est adopté.

7. CORRESPONDANCE

Les conseillers prennent connaissance de la correspondance reçue.

8. RÉSOLUTION 18-11 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de novembre 2017 suivant : MRC : 259 603,40 \$, Pompiers : 546,67 \$ et Sécurité publique : 114,97 \$ soient adoptés.

9. RÉSOLUTION 18-12 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de décembre 2017 suivant : MRC : 362 025,38 \$, TNO : 28 000 \$, Pompiers : 3 711,83 \$ et Sécurité publique : 372,46 \$ soient adoptés.

10. RÉSOLUTION 18-13 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de janvier 2018 suivant : MRC : 154 412,50 \$, TNO : 1 549,29 \$, et Pompiers : 1 692,40 \$ soient adoptés.

11. RÉSOLUTION 18-14 : TRANSMISSION DES COMPTES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2018 – TNO

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre les comptes de taxes pour l'année 2018 (TNO).

12. RÉSOLUTION 18-15 : LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LES TNO

CONSIDÉRANT que selon l'article 1022 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier doit préparer une liste des personnes endettées envers les TNO et celle-ci a été déposée au conseil le 14 février 2018;

CONSIDÉRANT que ladite liste contient les personnes endettées envers les TNO pour les années 2016 et 2017, les autres années ayant été entièrement payées;

CONSIDÉRANT que les arrérages de taxes municipales se prescrivent par trois ans (art. 985 C.M.);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE dans la situation actuelle, la MRC n'entreprene pas de recours judiciaire cette année pour la perception des taxes municipales des années 2016 et 2017.

13. RÉSOLUTION 18-16 : CONSTATS D'INFRACTION : PERCEPTION DES AMENDES – ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT les revenus et les dépenses pour l'année 2017 relatifs aux constats d'infraction;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Denis Fortin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte l'état des revenus et des dépenses des constats d'infraction tel que déposé;

QUE les revenus nets de 8 158,45 \$ soient répartis aux municipalités locales de la façon suivante :

	Coût net	Pourcentage	Montant à distribuer
Gaspé	8 888,27 \$	86,099 %	7 024,37 \$
Grande-Vallée	262,00 \$	2,538 %	207,06 \$
Murdochville	731,00 \$	7,081 %	577,71 \$
Cloridorme	442,00 \$	4,282 %	349,31 \$
Petite-Vallée	0,00 \$	0 %	0,00 \$
TOTAL	10 323,27 \$	100 %	8 158,45 \$

QUE la somme de 1 998,45 \$ soit transférée à la MRC pour payer les frais d'administration.

14. ORGANIGRAMME DE LA MRC

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance de l'organigramme mis à jour.

15. RÉSOLUTION 18-17 : EMBAUCHE D'UN(E) AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT le départ de madame Sara Chrétien en congé de maternité;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu 15 candidatures et que 3 d'entre elles ont été invitées en entrevue;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a évalué les 3 candidatures;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection propose une candidature de façon unanime;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé confirme l'embauche de madame Emmanuelle Cloutier à titre d'agente de développement économique pour la période du 12 mars 2018 au 4 mars 2019;

QUE le traitement salarial soit établi à l'échelon 1 pour la catégorie *professionnel niveau 2* de la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur à la MRC.

16. RÉSOLUTION 18-18 : ADOPTION DU RÈGLEMENT 17-201 : RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ (RÈGLEMENT ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 08-147 ET 10-168)

CONSIDÉRANT que le règlement en vigueur sur le traitement des membres du conseil de la MRC date de 2008 et a été modifié en 2010;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (Loi 122);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le règlement # 17-201 : Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé (règlement abrogeant les règlements 08-147 et 10-168);

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé procède à la publication du règlement tel que prévu à la loi.

17. RÉSOLUTION 18-19 : CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 2006-08-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2006-08 DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité régionale de comté doit établir la conformité du règlement aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou de le désapprouver le cas contraire;

CONSIDÉRANT que le conseil de Grande-Vallée a adopté le règlement 2006-08-10 le 12 février 2018;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- approuve la conformité du règlement 2006-08-10;
- adopte la présente résolution approuvant le règlement 2006-08-10;

- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à la municipalité.

18. RÉSOLUTION 18-20 : BRÛLAGE DES CAMPS DE CHASSE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

CONSIDÉRANT la décision du MERN de procéder au brûlage des camps de chasse illégaux;

CONSIDÉRANT les impacts possibles sur l'environnement;

CONSIDÉRANT que la situation des occupants sans droit est problématique;

CONSIDÉRANT la volonté de plusieurs occupants sans droit de régulariser leur situation;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de respecter les lois environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant le brûlage des camps illégaux;

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé demande une rencontre avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin de trouver une solution permanente pour les occupants sans droit sur le territoire public.

19. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

20. RÉSOLUTION 18-21 : RADIATION DES PRÊTS FLI ET PROVISIONS POUR MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRANT le rapport présenté au conseil;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise l'ajustement des provisions des prêts FLI suivants : FLI10-57, FLI11-67, FLI13-83, FLI15-96, FDE13-03 et FDE14-07 pour une augmentation totale nette de 37 375,26 \$ en capital et de 11 574,88 \$ en intérêts. Aucune radiation n'étant requise au 31 décembre 2017.

21. DOSSIER D'INVESTISSEMENT :

A) RÉSOLUTION 18-22 : FONDS DE SOUTIEN AUX ÉVÈNEMENTS : CLUB D'HALTÉROPHILIE HALT-HÉROS DE GASPÉ – CHAMPIONNAT CANADIEN ET PANAMÉRICAIN D'HALTÉROPHILIE CATÉGORIE MAÎTRES

- CONSIDÉRANT l'ampleur de l'événement et sa durée;
- CONSIDÉRANT l'afflux de visiteurs et les retombées directes et indirectes pour l'économie locale;
- CONSIDÉRANT que l'événement se déroule à l'aube de la saison touristique;
- CONSIDÉRANT la visibilité médiatique apportée à la ville de Gaspé et indirectement à la région;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Denis Fortin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé contribue pour un montant maximal de 5 000 \$ au Club d'haltérophilie Halt-Héros de Gaspé pour le projet « Championnat canadien et panaméricain d'haltérophilie catégorie maîtres » dans le cadre du *Fonds de soutien aux évènements*.

22. RÉSOLUTION 18-23 : HAUSSE DU PLAFOND DE LA VALEUR FONCIÈRE ADMISSIBLE AU PROGRAMME RÉNORÉGION

- CONSIDÉRANT que la SHQ a haussé le plafond de la valeur foncière admissible au programme RénoRégion pour 2018-2019 à 115 000 \$;
- CONSIDÉRANT que le plafond actuel est de 100 000 \$;
- CONSIDÉRANT que la MRC doit, par résolution, déterminer le plafond qu'elle entend utiliser, et ce jusqu'à concurrence du maximum établi par la SHQ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Denis Fortin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé établisse le plafond de la valeur foncière admissible au programme RénoRégion à 115 000 \$.

23. RÉSOLUTION 18-24 : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES – LIVRAISON DES PROGRAMMES SHQ

- CONSIDÉRANT que le contrat actuel pour la livraison des programmes de la SHQ prend fin le 31 mars prochain;
- CONSIDÉRANT qu'avec les règles d'adjudication de contrat il est de mise de retourner en appel d'offres pour des services professionnels en lien avec la livraison des programmes de la SHQ;

CONSIDÉRANT l'historique des dernières années en matière de budget;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation pour la livraison des programmes de la SHQ pour les années 2018-2019 et 2019-2020.

24. RÉOLUTION 18-25 : APPUI AU SECTEUR FORESTIER POUR L'ATTÉNUATION DES IMPACTS DE L'ÉPIDÉMIE DE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE EN FORÊT PRIVÉE

CONSIDÉRANT la progression de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette;

CONSIDÉRANT les impacts environnementaux et économiques d'une telle épidémie;

CONSIDÉRANT l'importance de la forêt privée dans la région gaspésienne;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé appuie la demande conjointe du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie, du Groupement forestier coopératif de la Péninsule et de Conseillers forestiers Forêmo inc.;

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs d'investir une somme supplémentaire de 10 millions de dollars annuellement pour le reboisement afin de contrer les effets néfastes de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

25. RÉOLUTION 18-26 : ENTENTE SECTORIELLE EN DÉVELOPPEMENT DU LOISIR CULTUREL EN GASPÉSIE

CONSIDÉRANT la volonté de l'URLS de voir son enveloppe bonifiée par l'entremise de la signature d'une entente sectorielle;

CONSIDÉRANT que les MRC doivent être signataires de ce type d'entente sectorielle;

CONSIDÉRANT qu'aucune contribution financière n'est demandée aux MRC;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte de convenir d'une entente sectorielle en développement du loisir culturel et d'en attribuer la gestion à l'URLS Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;

QUE le préfet soit autorisé à signer ladite entente.

26. RÉSOLUTION 18-27 : PROGRAMME QUÉBEC BRANCHÉ

CONSIDÉRANT l'annonce effectuée conjointement par le gouvernement du Québec et Telus Québec à propos du déploiement du service Internet à haute vitesse en Gaspésie;

CONSIDÉRANT que ce déploiement est prévu sur une période de trois ans;

CONSIDÉRANT que plusieurs entreprises dépendent d'un service Internet à haute vitesse;

CONSIDÉRANT que plusieurs emplois seront affectés par un retard dans le déploiement du service;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Denis Fortin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé demande à Telus de prioriser les municipalités de Cloridorme, Petite-Vallée et Grande-Vallée dans son ordre de déploiement.

27. RÉSOLUTION 18-28 : LONGUES DISTANCES TÉLÉPHONIQUES DANS LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPE

CONSIDÉRANT que les frais d'interurbains entre l'indicatif 368 et les indicatifs 393 et 395 ont été abolis il y a déjà de nombreuses années ;

CONSIDÉRANT qu'il existe encore des frais d'interurbains pour des communications téléphoniques entre certains secteurs de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Denis Fortin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé demande à Telus d'abolir tous frais d'interurbains à l'intérieur du territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

28. AFFAIRE NOUVELLE :

A) RÉSOLUTION 18-29 : FONDS DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS : JOURNAL COMMUNAUTAIRE LE PHARE – RELANCE DU JOURNAL LE PHARE

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée publique, les acteurs se sont accordés sur l'importance de garder le journal;

CONSIDÉRANT la situation financière instable de l'organisme;

- CONSIDÉRANT la nouvelle offre de Xerox et les économies substantielles qu'elle permettra;
- CONSIDÉRANT l'effort du milieu de par l'augmentation des quotes-parts municipales;
- CONSIDÉRANT l'augmentation de la subvention récurrente du MCC;
- CONSIDÉRANT que pour recevoir une aide financière via le Fonds des municipalités, l'organisme doit présenter un plan de rétablissement de la situation;
- CONSIDÉRANT toute la réflexion réalisée par le journal et le comité autour de la relance de l'organisme et les pistes qui s'en dégagent;
- CONSIDÉRANT l'engagement de l'organisme à collaborer activement avec la MRC (aide technique et suivi régulier) et le temps que cette collaboration demandera au coordonnateur, unique employé de l'organisme dédié à la mission et aux activités commerciales;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 2 500 \$ au journal communautaire Le Phare pour le projet « Relance du journal Le Phare » dans le cadre du *Fonds des municipalités, volet 2*;

QUE le versement de cette aide financière soit fait graduellement en fonction de l'avancée du suivi.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

La période de questions débute à 17 h 13 et se termine à 17 h 29.

30. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA RÉUNION

Sur proposition de monsieur Nelson O'Connor, la réunion est levée à 17 h 30.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général